

LA QUESTION DU MARIAGE DANS LA PROFESSION ENSEIGNANTE AU GABON. ETUDE SOCIOLOGIQUE SUR LE CELIBAT DES INSTITUTEURS ET DES INSTITUTRICES A LIBREVILLE

Orphée Martial SOUMAHO MAVIOGA

Université Omar Bongo

orpheusouma@gmail.com

Albert MOZOGO ASSOUMOU

Université Omar Bongo

Résumé

Cette contribution scientifique porte un regard sociologique sur la profession enseignante au Gabon. En effet, cette catégorie socioprofessionnelle fait l'objet de très peu d'intérêt dans les recherches afin de lire les dynamiques sociales qui se sont construites entre traditions, cultures professionnelles et valeurs tout au long de l'histoire de ce métier. On tente ici de comprendre comment la stabilité apparente des pratiques, des identités professionnelles ce groupe protégé ne permet pas de faire émerger voire de stimuler des liens matrimoniaux alors même que les individus sont en âge de se marier. Au cours des dernières décennies, la profession enseignante a connu de nombreuses transformations notamment une reconnaissance de la part de l'Etat en tant que métier prioritaire qui s'est traduit par une revalorisation au plan matériel, social et même symbolique. Paradoxalement, selon des études menées sur les instituteurs, nous constatons une prédominance de célibataires dans la profession avec une tendance accentuée chez les femmes par rapport aux hommes. D'où la question de savoir : pourquoi les instituteurs et les institutrices ne se marient-ils pas ? Et lorsqu'ils se marient, pourquoi ne se marient-ils pas entre eux ? Nous formulons l'hypothèse selon laquelle le report du mariage s'explique par l'addition de plusieurs phénomènes. La ritualisation du mariage notamment dans sa dimension économique et religieuse, apparaît comme un obstacle aux couples qui veulent se conformer aux exigences matrimoniales traditionnelles.

Pour mener cette enquête empirique, nous nous sommes rendus dans quatre écoles publiques de Libreville, afin de collecter des informations concernant le nombre, le sexe, et le statut matrimonial des instituteurs et institutrices exerçant dans ces écoles. Sur une population mère de 120 enseignants, le nombre d'enseignants mariés est de 35 contre 84 célibataires. Les premières analyses montrent que les instituteurs et les institutrices ne sont pas contre le mariage, c'est tout le contraire. Le déclin de la primo nuptialité et la présence d'un ou plusieurs enfants issus d'une union précédente constitue une contrainte difficilement acceptée par les hommes. Ensuite, il ressort qu'au plan économique et religieux, il y a un attachement aux rituels

matrimoniaux c'est-à-dire aux us et coutumes autour des différentes célébrations matrimoniales.

Mots-clés : *Profession enseignante, mariage, célibat, concubinage, exogamie.*

Abstract

This scientific contribution takes a sociological look at the teaching profession in Gabon. Indeed, this socio-professional category is the subject of very little interest in research in order to read the social dynamics which have been built between traditions, professional cultures and values throughout the history of this profession. Here we attempt to understand how the apparent stability of practices and professional identities of this protected group does not allow marital ties to emerge or even be stimulated even though individuals are of marriageable age. Over the past decades, the teaching profession has undergone numerous transformations, notably recognition by the State as a priority profession which has resulted in a revaluation on a material, social and even symbolic level. Paradoxically, according to studies carried out on teachers, we note a predominance of single people in the profession with an accentuated tendency among women compared to men. Hence the question: why don't teachers get married? And when they get married, why don't they marry each other? We formulate the hypothesis according to which the postponement of marriage can be explained by the addition of several phenomena. The ritualization of marriage, particularly in its economic and religious dimension, appears to be an obstacle to couples who want to conform to traditional matrimonial requirements. To carry out this empirical investigation, we visited four public schools in Libreville, in order to collect information concerning the number, sex, and marital status of teachers working in these schools. Out of a parent population of 120 teachers, the number of married teachers is 35 compared to 84 singles. The first analyses show that teachers are not against marriage, it is quite the opposite. The decline in first-time marriage and the presence of one or more children from a previous union constitutes a constraint that is difficult to accept by men. Then, it appears that on an economic and religious level, there is an attachment to matrimonial rituals, that is to say to the habits and customs surrounding the different matrimonial celebrations.

Keywords: *Teaching profession, marriage, celibacy, cohabitation, exogamy.*

Introduction

Cette réflexion sociologique interroge le mariage non comme fondement universel des sociétés, mais comme une institution dont les formes et significations contemporaines se transforment. En s'inspirant de la remarque de Maurice Godelier selon laquelle ce sont notamment les rapports politico-religieux qui « font société » (2004), nous adoptons une perspective qui considère le mariage comme un champ social composé de multiples pratiques et

représentations — sexualité, choix du partenaire, mise en couple, recomposition familiale — dont l'articulation actuelle complexifie son analyse. Au Gabon, comme dans de nombreux contextes africains, des indicateurs démographiques montrent un recul de la primo-nuptialité et une proportion élevée de personnes séparées de la conjugalité (RGPL, 2013) ; chez les 20–30 ans, les célibataires constituent une part importante, et les femmes sont particulièrement touchées. Au sein de certaines professions, notamment l'enseignement primaire, cet éloignement du mariage prend une ampleur notable et soulève la question de ses causes spécifiques.

L'objet de l'étude est donc d'expliquer pourquoi les instituteurs et institutrices de Libreville reportent-ils l'entrée en mariage légal, malgré un statut d'emploi stable ? Nous situons notre analyse dans le cadre théorique de la ritualisation du mariage (Bozon, 1992 ; Segalen, 2005), qui postule que le rituel matrimonial s'est transformé en une « forme vidée » de ses justifications traditionnelles tout en intégrant de nouveaux contenus symboliques (économiques, identitaires, religieux). Sur cette base, nous posons l'hypothèse que la ritualisation — notamment dans ses dimensions économiques (coût de la dot, dépenses de célébration) et religieuses — constitue un obstacle à la célébration formelle du mariage pour les enseignants. L'article s'articule autour de trois volets : définition de l'objet et problématique ; description méthodologique et présentation des résultats ; discussion et mise en perspective.

1. Approche définitionnelle et problématique

1.1. Définitions et cadrage

Le mariage renvoie à plusieurs registres : juridique (union légale), anthropologique (alliance entre parentèles) et sociologique (institution régulatrice des relations familiales). Les travaux classiques (Bozon, Segalen, Godelier, Messu) insistent sur ces dimensions complémentaires. Le célibat se définit couramment

comme l'état d'une personne en âge et en capacité de se marier mais n'ayant pas d'union reconnue. Dans les contextes africains, la notion est souvent appréhendée de façon plus flexible : on parle de célibat pour les personnes qui ne vivent pas en union reconnue par la famille ou la société, y compris lorsqu'elles cohabitent sans reconnaissance civile ou coutumière (Antoine & Nanitelamion, 1990). Cette acception correspond à la réalité gabonaise où seules les unions civiles et coutumières confèrent le statut d'époux ; les formes d'union de fait maintiennent légalement le statut de célibat.

1.2. Problématique

La problématique de cette recherche s'inscrit dans le champ des mutations contemporaines de la nuptialité en Afrique subsaharienne, lesquelles se caractérisent, depuis plusieurs décennies, par un recul de l'âge au premier mariage, une diffusion accrue des unions non formalisées et une individualisation croissante des trajectoires conjugales (Antoine, 1998 ; Randall & Mondain, 2014 ; Mouvagha-Saw, 2022). Ces transformations ne sauraient être réduites à de simples ajustements comportementaux ; elles renvoient à une reconfiguration plus profonde des rapports de genre, des modes de régulation familiale et des conditions sociales d'accès à l'alliance matrimoniale (Bozon, 2003 ; Segalen, 2005). Dans cette perspective, l'étude du célibat chez les instituteurs et institutrices de Libreville présente un intérêt sociologique particulier, en ce qu'elle permet d'appréhender, à partir d'une catégorie socioprofessionnelle insérée dans l'emploi public, les tensions entre stabilisation professionnelle et accessibilité effective au mariage.

L'originalité du problème posé réside dans le paradoxe qu'il révèle : des agents sociaux bénéficiant en principe d'un revenu régulier et d'une intégration institutionnelle formelle demeurent exposés à un report prolongé de l'entrée en union légitime. Une telle situation ne peut être expliquée par la seule fragilité économique, bien que les faibles niveaux de rémunération, les contraintes résidentielles et les dépenses afférentes aux cérémonies matrimoniales constituent

des obstacles indéniables (Matari, s. d. ; Mbah, 2015). Elle renvoie également à la persistance d'un ordre matrimonial fortement ritualisé, dans lequel le passage au mariage demeure soumis à des prescriptions familiales, symboliques et religieuses dont le poids matériel et normatif peut différer, voire retarder, la formalisation de l'union (Bozon, 1992 ; Segalen, 2005). Dans cette optique, la théorie de la ritualisation du mariage offre un cadre d'intelligibilité pertinent pour analyser la manière dont le mariage, au-delà de sa dimension juridique, continue de fonctionner comme un processus social d'institutionnalisation soumis à des épreuves coûteuses et à des exigences parfois dissuasives.

Dès lors, la question directrice peut être formulée en ces termes : comment expliquer la persistance d'un célibat élevé chez les enseignants de Libreville alors même que leur position socioprofessionnelle semble, en apparence, favorable à l'engagement matrimonial ? L'hypothèse retenue postule que ce report procède de l'articulation entre la charge économique induite par la ritualisation du mariage, l'affaiblissement relatif des régulations familiales traditionnelles et la montée de formes d'union plus souples, telles que la cohabitation ou l'union libre (Antoine, 1998 ; Randall & Mondain, 2014). Il ne s'agit donc pas d'interpréter le célibat observé comme un désaveu du mariage, mais comme l'expression socialement située d'une recomposition des temporalités conjugales et des modalités contemporaines d'accès à l'alliance.

2.Méthodologie

2.1. Cadre de l'enquête et échantillonnage

L'étude mobilise une approche mixte à dominante qualitative, articulée en deux phases complémentaires : (1) un recensement statistique descriptif portant sur 120 enseignants issus de quatre écoles primaires publiques de Libreville (SOTÉGA, Sibang 1, A.E. ENSET, Martine Oulabou) ; (2) une enquête qualitative approfondie par entretiens semi-directifs auprès d'un échantillon

raisonné de 20 enseignants (10 hommes, 10 femmes) vivant en union de fait. Ce dispositif permet de quantifier la prévalence du célibat déclaré tout en explorant les logiques subjectives et les significations sociales liées au report du mariage.

2.2. Collecte des données

La phase quantitative a consisté à la consultation des registres administratifs fournis par les directions d'établissement. Cette approche nous a permis de recueillir le sexe, l'âge, le parcours de formation, la situation matrimoniale et l'ancienneté professionnelle. Ces données servent à dresser le panorama sociodémographique de la population enseignante enquêtée ($n = 120$).

La phase qualitative quant à elle a mobilisé les entretiens semi-directifs conduits en milieu professionnel. Ces entretiens se sont focalisés sur les trajectoires conjugales, les pratiques de mise en couple, la perception des coûts matrimoniaux (dote, célébration), l'influence religieuse et familiale, et les effets de la recomposition familiale. Les entretiens ont été enregistrés (avec consentement) puis transcrits pour analyse thématique.

2.3. Analyse des données

Les données quantitatives ont été traitées de manière descriptive (effectifs, répartitions par sexe, âge, statut matrimonial), ce qui a permis d'établir l'ampleur et la répartition du phénomène observé au sein de l'échantillon. Parallèlement, les données qualitatives ont été soumises à une analyse de contenu thématique combinant codage inductif et déductif, méthode recommandée pour faire émerger à la fois des catégories empiriques et des axes théoriques préexistants. Cette double démarche a mis au jour les représentations sociales du mariage, les motifs invoqués pour le report du mariage, ainsi que les stratégies résidentielles et économiques adoptées par les enseignants ; des extraits d'entretiens sélectionnés illustrent et nuancent ces thèmes. Ces approches combinées renforcent la validité interne des résultats

tout en soulignant la nécessité, pour de futures études, d'échantillons plus larges et d'analyses longitudinales pour tester la stabilité de ces représentations.

Tableau 1 : Situation matrimonial des instituteurs et des institutrices

Effectif des instituteurs suivant la situation matrimoniale, le lieu d'exercice et le sexe						
Ecoles	Sexe	Marié	Célibataire	Di-vorcé	Veuve/Veuf	TO-TAL
SIBANG 1	Homme	3	6	0	0	9
	Femme	10	25	0	0	35
	Total	13	31	0	0	44
A.E ENSET	Homme	1	7	0	0	8
	Femme	4	12	0	0	16
	Total	5	19	0	0	24
Martine OULABOU	Homme	1	6	0	0	7
	Femme	5	19	0	0	24
	Total	6	25	0	0	31
SOTEGA	Homme	3	1	0	0	4
	Femme	8	8	1	0	17
	Total	11	9	1	0	21
TOTAL		35	84	1	0	120

Source : Données issues de l'enquête, 2024

L'analyse du tableau ci-dessus fait apparaître une structuration sociodémographique particulièrement significative de la population enquêtée, dans la mesure où, sur un effectif global de 120 individus, les femmes y occupent une position largement majoritaire, avec 92 personnes contre 28 hommes, dans les quatre établissements retenus pour l'enquête, ce qui, au-delà d'une simple distribution numérique, renvoie à la féminisation marquée de la profession enseignante au primaire ; parallèlement, la répartition selon le statut matrimonial indique que 84 répondants se déclarent

célibataires, contre 35 mariés, une personne divorcée et aucun veuf ni veuve, ce qui atteste de l'importance sociale du célibat au sein de cette catégorie professionnelle, sans pour autant en faire un simple indice d'absence de vie conjugale. En effet, les données qualitatives montrent que plusieurs enquêtés, bien qu'ils ne soient pas légalement mariés, vivent dans des formes de cohabitation durable avec un ou une partenaire, si bien que le célibat déclaré recouvre en réalité des configurations conjugales informelles, stabilisées dans le temps, qui fonctionnent comme des substituts partiels à l'institution matrimoniale.

Dans cette perspective, le recours à une approche microsociologique s'est imposé comme un choix méthodologique pertinent, dans la mesure où il permet d'appréhender, à l'échelle des interactions ordinaires et des logiques d'action situées, les mécanismes sociaux qui orientent les arbitrages conjugaux des acteurs ; l'entretien semi-directif a dès lors été retenu comme instrument principal de collecte des données, en ce qu'il offre un accès privilégié aux représentations, aux justifications, aux rationalisations et aux systèmes de normes mobilisés par les enquêtés pour donner sens à leur trajectoire matrimoniale. Comme le soulignent Quivy et Van Campenhoudt (2011), l'entretien constitue un dispositif fondamental de communication et d'interaction, dont l'exploitation méthodique permet au chercheur de recueillir un matériau discursif dense, nuancé et analytiquement fécond, susceptible d'éclairer les significations subjectives attachées aux conduites observées.

L'enjeu analytique central de cette recherche consiste, dès lors, à comprendre les ressorts sociaux et symboliques qui conduisent les couples à différer l'entrée dans le mariage, c'est-à-dire à saisir le sens que les acteurs attribuent à leurs repères normatifs, à leurs expériences relationnelles et aux contraintes qu'ils perçoivent dans l'horizon de leur vie conjugale. Une telle démarche s'est révélée particulièrement heuristique, dans la mesure où elle a permis de dégager un ensemble structuré de représentations sociales relatives au cérémonial matrimonial, au sein desquelles se croisent des

registres multiples — mise en couple, mixité matrimoniale, mariage, dot, famille, polygamie, monogamie, carrière professionnelle et revenu mensuel — qui, pris ensemble, dessinent la trame des justifications du report du mariage. C’est donc à partir d’un corpus restreint de 20 enseignants, composé à parité d’hommes et de femmes vivant en union libre, que cette enquête a été menée, avec l’ambition de mettre au jour, dans leur complexité, les déterminants sociaux du décalage entre union vécue et union formalisée au sein de la profession enseignante.

Tableau 2 : Sexe et Age

Age	Homme	Femme	Total
30-35 ans	0	1	1
35-40 ans	2	6	8
40-45 ans	7	3	10
45-50 ans	1	0	1
Total	10	10	20

Source : données issues de l’enquête 2024

L’examen de la variable d’âge montre que l’ensemble des enseignants retenus pour les entretiens se situe au-delà de la trentaine, puisque tous ont plus de 35 ans, ce qui inscrit d’emblée l’analyse dans une temporalité biographique déjà avancée du point de vue des trajectoires conjugales. Il ressort également que les hommes présentent une moyenne d’âge plus élevée que les femmes, dans la mesure où huit d’entre eux se situent dans la tranche des 40 à 50 ans, contre trois femmes seulement dans cette même classe d’âge. Cette distribution n’est pas sans importance sociologique, en ce qu’elle laisse entrevoir une différenciation genrée des parcours de vie, où l’avancée en âge semble davantage associée, chez les hommes, à une stabilisation plus tardive de l’union, tandis que les femmes apparaissent relativement plus jeunes dans l’échantillon constitué.

Tableau 3 : variable sexe et religion d'appartenance des enseignants

Sexe	Catholique	Protestant	Réveil	Sans	Total
Homme	5	1	0	4	10
Femme	5	4	1	0	10
Total	10	5	1	4	20

Source : données issues de l'enquête, 2024

Les enquêtés interrogés se déclarent majoritairement de confession chrétienne catholique, avec une répartition égale entre hommes et femmes, soit cinq hommes et cinq femmes. Les autres relèvent du protestantisme, avec un homme et quatre femmes, des Églises du Réveil, avec une femme, tandis que quatre hommes indiquent ne se réclamer d'aucune appartenance religieuse. Cette distribution met en évidence une pluralité de positions religieuses susceptible d'influer, à des degrés divers, sur les représentations et les pratiques liées au mariage.

Tableau 4 : Durée d'ancienneté dans la profession

Ancienneté dans la profession	Homme	Femme	Total
5 à 6 ans	3	1	4
7 à 8 ans	1	1	2
8 à 9 ans	3	6	9
10 à 11 ans	2	2	4
12 à 13 ans	0	0	0
14 à 15 ans	1	0	1
Total	10	10	20

Source : données issues de l'enquête, 2024

L'analyse de l'ancienneté professionnelle des enquêtés révèle une distribution comprise entre 5 et 15 ans de service, ce qui traduit des trajectoires d'insertion dans la profession relativement hétérogène, mais globalement marquées par une entrée dans le métier à un moment déjà avancé du parcours biographique. La majorité des répondants présente en effet une ancienneté située entre 8 et 9 ans, catégorie qui regroupe trois hommes et six femmes, ce qui en fait le segment le plus représentatif de l'échantillon. Par ailleurs, trois hommes et une femme déclarent une ancienneté de 5 à 6 ans, tandis que deux hommes et deux femmes se situent dans la tranche de 10 à 11 ans de service. Un seul enseignant affiche enfin une ancienneté supérieure à 14 ans. Cette structuration des parcours professionnels, rapportée à l'âge des enquêtés, suggère que l'accès à la profession enseignante ne s'est pas opéré immédiatement à la sortie du système scolaire, mais à la suite de séquences biographiques souvent discontinues, marquées, selon les propos recueillis, par des épisodes de décrochage scolaire ou de chômage ayant retardé l'entrée dans la vie active.

Tableau 5 : Nombre d'enfants par enseignant avant la recomposition actuelle

Nombre d'enfants	Homme	Femme	Total
1	1	3	4
2	2	3	5
3	1	2	3
4	3	1	4
5	2	0	2
6	1	1	2
7	0	0	0
Total	10	10	20

Source : données issues de l'enquête, 2024

Le nombre d'enfants déclaré par les enquêtés s'étend de 1 à 6, la modalité la plus fréquente correspondant à deux enfants avant l'union actuelle. Cette configuration atteste que l'ensemble des couples interrogés s'inscrit dans des trajectoires de recomposition familiale, au sens où l'entrée dans la relation conjugale s'effectue après une première expérience parentale et relationnelle, dans un contexte de réagencement continu des liens domestiques et affectifs. Autrement dit, les données recueillies donnent à voir des parcours conjugaux marqués moins par une stabilisation linéaire que par une dynamique de reconstitution du couple, souvent pensée par les acteurs eux-mêmes comme un effort de réengagement dans la vie conjugale.

3.Limites et questions éthiques

La conduite de cette enquête s'est heurtée à plusieurs contraintes méthodologiques et relationnelles, inhérentes à la sensibilité sociale et culturelle de l'objet étudié dans le contexte gabonais. Si la phase de collecte des données quantitatives n'a pas soulevé de difficultés majeures, l'administration des entretiens semi-directifs auprès des instituteurs et institutrices a, en revanche, été entravée par le caractère hautement intime des informations sollicitées, d'une part, et par l'impossibilité, pour une partie des enquêtés, de se soustraire au cadre professionnel pour accorder des rendez-vous en dehors du lieu de travail, d'autre part. À ces obstacles s'ajoute la relative faible densité de la production scientifique consacrée à cette catégorie socioprofessionnelle au Gabon, laquelle contribue à renforcer une certaine réserve des acteurs à l'égard des enquêtes de terrain. Dans ces conditions, il a fallu consacrer un temps substantiel à chaque établissement afin de construire un rapport de confiance, de réduire les réticences initiales et de rappeler avec insistance les garanties de confidentialité attachées au recueil des données.

Par ailleurs, la portée de l'étude demeure circonscrite par son ancrage géographique limité à quatre écoles de Libreville ainsi que

par la taille restreinte de l'échantillon d'entretiens, qui ne compte que vingt enseignants, ce qui ne permet pas d'opérer une généralisation mécanique des résultats à l'ensemble de la profession. De surcroît, plusieurs biais de recueil ont pu affecter la qualité des informations obtenues, notamment la susceptibilité des enquêtés à produire des réponses socialement valorisées, ainsi que les contraintes imposées par le contexte institutionnel, peu favorable à des échanges prolongés en dehors du cadre de travail. Enfin, les exigences éthiques de l'enquête — consentement éclairé, anonymisation des données et respect strict de la confidentialité — ont nécessairement pesé sur les conditions de réalisation du terrain, tout en constituant des garanties indispensables à la légitimité scientifique de la démarche.

4. Discussion

La discussion de cette recherche s'inscrit dans une problématique plus large des recompositions contemporaines de la nuptialité en Afrique subsaharienne, où l'on observe depuis plusieurs décennies un recul de l'âge au premier mariage, une diversification des formes d'union et une progression des trajectoires conjugales non formalisées (Antoine, 1998 ; Calvès, 2007 ; Hertrich, 2011 ; Adjamagbo et al., 2014). Dans cette perspective, le mariage ne saurait être appréhendé comme une institution stable et immédiatement disponible, mais plutôt comme un espace de négociation sociale pris dans des logiques parfois contradictoires, entre contraintes économiques, attentes familiales, prescriptions religieuses et redéfinition des rapports de genre (Balandier, 1985 ; Segalen, 2005). Les résultats de cette étude confirment cette tension : chez les instituteurs et institutrices de Libreville, le report du mariage n'apparaît pas comme une rupture avec l'institution matrimoniale, mais comme une modalité d'ajustement à un environnement social où l'accès au mariage est devenu plus exigeant, plus coûteux et plus incertain.

Un premier enseignement de l'enquête tient au fait que la faible valorisation sociale et matérielle de la profession enseignante, bien qu'elle constitue un élément de contexte incontournable, ne saurait à elle seule expliquer le report du mariage. La littérature sur les dynamiques familiales en Afrique montre en effet que les trajectoires matrimoniales sont rarement réductibles à une variable isolée ; elles résultent plutôt de l'articulation entre plusieurs ordres de contraintes, économiques, symboliques et relationnelles (Mouanda & Missié, 2018 ; UNECA, 2011). Dans le cas présent, les enquêtés disposent certes d'un revenu régulier, mais les coûts liés à la mise en conformité matrimoniale demeurent élevés, en particulier lorsqu'il s'agit de satisfaire aux exigences de la dot, des cérémonies familiales et des formes de reconnaissance sociale qui entourent le mariage. À cet égard, les analyses de Cornélia Bounang Mfoungue (2012) sur le mariage gabonais, tout comme celles de Jean-Ferdinand Mbah (2015), sont particulièrement éclairantes : elles montrent que l'institution matrimoniale s'est progressivement insérée dans une logique de monétarisation et de mercantilisation, au point que la formalisation de l'union devient un investissement social et financier considérable.

Cette inflation du coût matrimonial rejoint des observations plus anciennes formulées à propos d'autres sociétés d'Afrique de l'Ouest, où la dot, autrefois porteuse d'une forte valeur symbolique, s'est transformée sous l'effet de l'économie de marché en un ensemble de prestations matérielles et financières de plus en plus lourdes. Le mariage cesse alors d'être un simple rite de passage pour devenir une épreuve de capacité économique, ce qui tend à retarder l'engagement formel des couples. Dans ce contexte, le report du mariage observé chez les enseignants ne procède pas d'un désintérêt pour l'institution, mais d'un calcul pratique : les acteurs s'efforcent de concilier leurs aspirations conjugales avec les conditions réelles d'accession à une union socialement reconnue. Cette logique d'ajustement est conforme aux analyses de la sociologie de la famille qui insistent sur le caractère désormais négocié, fragmenté et stratégiquement construit des parcours

matrimoniaux en milieu urbain africain (Antoine, 1998 ; Hertrich, 2011).

Un second élément important de la discussion concerne la manière dont les acteurs se mettent en couple. Les données de terrain montrent que les unions se nouent fréquemment au sein du même univers professionnel, ce qui peut être interprété comme l'effet de proximités statutaires, biographiques et sociales. Le partage d'un même cadre de travail, d'horaires comparables, de difficultés économiques similaires et de références pratiques communes favorise la rencontre et l'installation de relations durables. Toutefois, cette homogamie professionnelle ne conduit pas nécessairement à une stabilisation matrimoniale formelle. Les entretiens révèlent au contraire que la cohabitation en union libre constitue souvent une solution intermédiaire, socialement tolérée, qui permet de vivre en couple sans assumer immédiatement l'ensemble des coûts symboliques et matériels du mariage. Cette situation est bien connue des travaux portant sur la pluralisation des formes conjugales en Afrique contemporaine, où l'union libre apparaît comme une réponse adaptative aux contraintes de la modernité urbaine, de la précarité économique et de l'individualisation croissante des parcours de vie (Calvès, 2007 ; Adjamagbo et al., 2014 ; Mouvagha-Saw, 2022).

Les dimensions religieuses jouent également un rôle non négligeable dans le report du mariage. L'enquête indique que les convictions confessionnelles de l'un ou l'autre membre du couple peuvent constituer un frein à la formalisation de l'union, notamment lorsque les normes religieuses imposent des exigences spécifiques ou lorsque les partenaires appartiennent à des traditions différentes. Cette situation rejoint les analyses qui, dans les contextes africains pluralisés, montrent que les prescriptions religieuses ne se limitent pas à encadrer la morale individuelle, mais participent activement à la structuration des trajectoires matrimoniales et des normes conjugales (Segalen, 2005 ; Balandier, 1985). Le mariage devient alors un lieu de tension entre plusieurs régimes de légitimité, familial, religieux et civil, que les couples

doivent arbitrer dans la durée. Dès lors, l'absence de passage à l'acte matrimonial ne signifie pas rejet du mariage, mais plutôt différenciation des temporalités de l'engagement.

La question de la recomposition familiale approfondit encore cette analyse. Les données recueillies montrent que plusieurs enquêtés s'inscrivent dans des trajectoires conjugales déjà marquées par une première expérience de couple et par la présence d'enfants issus d'unions antérieures. Dans ces configurations, le mariage ne peut être pensé comme un commencement absolu ; il intervient dans un espace biographique déjà structuré par des relations passées, des responsabilités parentales et des circulations d'enfants entre foyers. Les travaux de Villeneuve-Gokalp (1999) sur les familles recomposées ont bien montré combien la dissociation des passés conjugaux et familiaux demeure difficile à effacer, dans la mesure où elle s'incarne dans les corps, les identités et les relations de filiation. Dans le cas gabonais, les recherches sur les familles recomposées soulignent également que la redéfinition de la parenté sociale se heurte à la coexistence de logiques juridiques, symboliques et relationnelles parfois concurrentes. Cette configuration contribue à complexifier le passage du concubinage au mariage, surtout lorsque l'union actuelle doit composer avec des obligations parentales antérieures et des arrangements domestiques déjà stabilisés.

Au total, cette étude conduit à reconsidérer le rapport entre célibat, union libre et mariage. Le phénomène observé ne relève pas d'un désinvestissement de l'institution matrimoniale, mais d'une transformation des conditions d'accès au mariage dans un contexte où les coûts économiques, les injonctions familiales, les prescriptions religieuses et les recompositions conjugales se conjuguent pour différer sa formalisation. La profession enseignante, parce qu'elle occupe une position intermédiaire entre stabilité institutionnelle et fragilité matérielle, donne à voir avec une particulière clarté ces tensions. Les enseignants et enseignantes observés ne se situent pas dans une logique de rupture avec le mariage, mais dans une logique de report, d'ajustement et de

prudence face à une institution dont l'accomplissement est devenu plus contraignant. Cette lecture rejoint les travaux qui, en Afrique de l'Ouest comme en Afrique centrale, décrivent la famille contemporaine comme un espace de continuité et de changement, où les formes anciennes ne disparaissent pas mais se recomposent au contact de la modernité urbaine, de la salarisation et de la pluralisation des normes sociales (Mouanda & Missié, 2018 ; Bounang Mfoungue, 2012 ; Hertrich, 2011 ; Adjamagbo et al., 2014).

Ainsi, le report du mariage chez les instituteurs et institutrices de Libreville doit être interprété comme l'expression d'une reconfiguration profonde des temporalités conjugales, des régimes de parenté et des conditions matérielles de l'alliance. Loin de signifier une dévalorisation du mariage, il renvoie à la manière dont des acteurs socialement insérés arbitrent entre leurs aspirations à la reconnaissance conjugale et les coûts sociaux, économiques et symboliques exigés par l'institution. Une comparaison avec d'autres catégories socioprofessionnelles, ainsi qu'une enquête élargie à d'autres espaces urbains du Gabon, permettraient de mieux situer cette configuration dans le cadre plus général des mutations de la nuptialité en Afrique contemporaine.

Conclusion

Au terme de cette analyse, il apparaît que le report du mariage chez les instituteurs et institutrices de Libreville ne saurait être interprété comme le signe d'un désintérêt pour l'institution matrimoniale, mais plutôt comme l'effet d'une reconfiguration des conditions sociales, économiques, symboliques et relationnelles de son accomplissement. L'étude a montré que, dans cette catégorie socioprofessionnelle, l'entrée en mariage demeure fortement contrainte par le coût des rites matrimoniaux, par la persistance d'exigences familiales et religieuses, ainsi que par la complexité des trajectoires conjugales marquées, pour une partie des enquêtés, par

la recomposition familiale et la présence d'enfants issus d'unions antérieures.

L'intérêt sociologique de cette recherche réside précisément dans la mise en évidence du décalage croissant entre l'union vécue et l'union formalisée. En effet, si la plupart des enquêtés ne rejettent pas le mariage en tant que tel, ils en diffèrent l'accomplissement en raison d'un ensemble de contraintes qui rendent la formalisation de l'union à la fois coûteuse, incertaine et socialement exigeante. Le mariage apparaît ainsi moins comme un acte ponctuel relevant d'un choix strictement individuel que comme une institution soumise à des épreuves multiples, où s'articulent les logiques de la parenté, les prescriptions religieuses, les ressources économiques et les arrangements biographiques.

Cette recherche confirme également que la profession enseignante, souvent perçue comme un espace de relative stabilité, demeure en réalité traversée par des fragilités matérielles et symboliques qui influencent les parcours conjugaux. La faible valorisation sociale et salariale du métier, conjuguée à l'inflation du coût matrimonial, contribue à prolonger la durée de l'union libre ou du concubinage, sans que cela implique nécessairement une remise en cause de la valeur du mariage. Dans cette perspective, le célibat déclaré doit être compris comme une catégorie statistique qui recouvre des formes de vie conjugale plus complexes, inscrites dans des temporalités différées de légitimation sociale.

En définitive, cette étude met en lumière les recompositions contemporaines de la nuptialité dans le contexte urbain gabonais et invite à penser le mariage non plus comme une évidence sociale, mais comme une institution négociée, différée et soumise à de nouvelles conditions d'accès. Elle ouvre ainsi des perspectives de recherche plus larges, notamment par une comparaison avec d'autres catégories socioprofessionnelles, d'autres milieux urbains et d'autres configurations familiales, afin de mieux saisir les transformations en cours des rapports conjugaux et familiaux au Gabon.

Références bibliographiques

- ADJAMAGBO**, Agnès, 2014. « Changements matrimoniaux et tensions conjugales à Dakar ». In : *Le mariage en Afrique. Pluralité des formes des modèles matrimoniaux*, R. MARCOUX et P. ANTOINE, pp 206-228, PUQ, Quebec.
- ANTOINE**, Philippe et **NANITELAMIO**, Jeanne, 1990. *La montée du célibat féminin dans les villes africaines. Trois cas : Pikine, Abidjan et Brazzaville*, Paris, Les Dossiers du CEPED, n°12.
- ASSOUMOU**, Alfred, 1998. *Le mariage à dot chez les Fangs du Gabon*, Thèse de doctorat en sociologie, Université Laval.
- BALANDIER**, Georges, 1967. *Anthropologie politique*, Paris, P.U.F.
- BERGER**, Peter et **LUCKMANN**, Thomas, 2006. *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin.
- BOUNANG MFOUNGHUE**, Cornelia, 2012. *Le mariage africain, entre tradition et modernité. Étude socio-anthropologique du couple et du mariage dans la culture gabonaise*, Thèse de doctorat, Université Paul-Valéry Montpellier III.
- BOURDIEU**, Pierre, 1990. « La domination masculine ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1990/9, n°84, pp. 2-31.
- BOZON**, Michel, 1992. « Sociologie du rituel du mariage ». In : *Population*, n°2, pp. 409-433.
- CALVÈS**, Anne-Emmanuèle, 2007. « Trop pauvre pour se marier ? Crise de l'emploi urbain et entrée en première union des hommes au Burkina Faso ». In : *Population*, n°2/vol.62, pp.339-359.
- CALDERARO**, Charlène, 2022. « La critique féministe-marxiste : du travail domestique aux théories de la reproduction sociale ». In : *Travail, Genre et Sociétés*, n°48, pp. 113-128.
- COLLECTIF**, 2007. *Violences envers les femmes. Trois pas en avant, deux pas en arrière*, Paris, L'Harmattan, 319 p.
- COLLIN**, Françoise, **PISIER**, Eveline et **VARIKAS**, Eleni, 2000. *Les femmes de Platon à Derrida : anthologie critique*, Paris, Plon.
- GODELIER**, Maurice, 2004. *Métamorphoses de la parenté*, Paris, Fayard.

GAUCHET, Marcel, 1989. *La Révolution des droits de l'homme*, Paris, Gallimard.

HERTRICH, Véronique, s. d. *Histoire(s) de la nuptialité en Afrique*, référence à préciser selon l'édition exacte.

LAPLANTE, Benoît, 2011. « Union libre – le mariage romain et le mariage chrétien », ISQ, 2010a, 2010b, 2010c.

MATARI, Hermine, 2014. « L'enseignant n'a pas de vie ! La souffrance des instituteurs à Libreville ». In : *Revue Francophone Internationale*, vol. 1, n°30, p. 79.

MDAH, Jean-Ferdinand, 2015. *La construction de l'État au Gabon (1957-2009)*, Paris, L'Harmattan.

MICHAUD, Claude, 1997. « La perception du mariage chez les futurs maîtres. Une crise de sens non résolue ». In : *Revue de la Pensée Éducative*, vol. 31, n°3, pp. 223-238.

MISSIE, Jean-Pierre, 2014. « Analyse des ressorts de la bénédiction nuptiale au Congo : dénonciation du mariage religieux par les Églises d'inspiration pentecôtistes dites Églises de réveil », in *L'Afrique des familles. La famille dans l'Afrique contemporaine entre changements et permanences*, J-P. Mouanda & J-P Missié, pp. 1-50, Paris, L'Harmattan,

MOUVAGHA-SAW, Myriam, 2007. « L'évolution de la formation des unions à Libreville ». In : *Genre et société en Afrique*, T. LOCOH (dir.), Paris, INED, pp. 343-356.

QUIVY, Raymond et **VAN CAMPENHOUDT** Luc, 2011. *Manuel de recherche en sciences sociales*, 4e édition, Paris, Dunod.

RANDALL, Sara et **MONDAIN**, Nathalie, 2014. « Femme, travail, milieu de résidence et logement. Nouvelle dimension du mariage chez les Wolofs au Sénégal ». In : *Mariage en Afrique, pluralité des formes et des modèles matrimoniaux*, R. MARCOUX et P. ANTOINE, pp. 166-182, PUQ, Quebec.,

RIVIÈRE, Claude, 1990. *Union et procréation en Afrique. Rites de la vie chez les Éwè du Togo*, Paris, L'Harmattan.

SCOTT, Joan Wallach, 1998. *La citoyenne paradoxale. Les féministes françaises et les droits de l'homme*, Paris, Albin Michel.

SEGALEN, Martine, 2003. *Éloge du mariage*, Paris, La Découverte.

SEGALEN, Martine, 2005. « L'invention d'une nouvelle séquence rituelle du mariage ». In : Revue Hermès, n°43, pp. 159-168.

VILLENEUVE-GOKALP, Catherine, 1990. « Du mariage aux unions sans papiers : histoire récente des transformations conjugales ». In : Population, n°2, pp. 265-282.

VILLENEUVE-GOKALP, Catherine, 1999. « La double famille des enfants de parents séparés ». In : Population, 1/vol.54, pp.9-35.

VINCENT, Justine, 2018. « La mise à l'épreuve des cadres temporels de la recomposition familiale : les effets de la naissance d'un enfant commun en famille recomposée ». In : Enfances, Familles, Générations, n°29, <https://doi.org/10.7202/1051498ar>.

WOOLF, Virginia, 2018. *Rêves de femmes*, Paris, Folio Classique.